

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU**  
**MARDI 24 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 septembre 2019

**Présents** : MM. Adam, Micat, Taupin, Verna, Mmes Beauvais, Joubert, Michener, de Saint-Seine, Tartarin,

**Excusés** : M. Roulet, Vandennecke, Mmes Galisson, Prieur

**Secrétaire de séance** : Mme Beauvais

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**Le maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

**Décision n° 15\_2019** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 8 bis rue des Fontaines cadastré section C n° 429, C n° 1452 et C n° 1453 appartenant aux conjoints ROY.

**N° 2019- 40 : CLOTURE DU LOCAL TECHNIQUE**

**1.1 Commande publique – marché public**

Suite à la réalisation du muret par l'entreprise Mestivier pour la clôture du local technique, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Vinerier.

Le devis comprend les éléments suivants :

- Fourniture et pose d'un portail motorisé de 5 m 40 x 1,75 m de hauteur
- Fourniture et pose d'un portillon de 1 m 06 x 1,75 m de hauteur
- Deux propositions pour la hauteur de la clôture sur muret (hauteur du muret : entre 60 et 65 cm) :
  - o Fourniture et pose d'une clôture simple torsion de 1 m de hauteur sur 21 m linéaire
  - o Fourniture et pose d'une clôture simple torsion de 1 m 25 de hauteur sur 21 m linéaire

- Proposition n° 1 (avec clôture en 1 m) : 8 042,40 € T.T.C
- Proposition n° 2 (avec clôture en 1 m 25) : 8 100,00 € T.T.C

Pour mémoire, un budget de 13 000 € avait été fixé pour la sécurisation du local technique. Le coût du muret est de 4 427,28 € (soit un budget de 8 572,72 € pour la clôture).

Après discussion, il est proposé de retenir la proposition n° 2 (clôture en 1 m25).

Vu le code des marchés publics,  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter le devis de l'entreprise VINERIER d'un montant de 8 100,00 € T.T.C pour l'installation d'une clôture et d'un portail motorisé au local technique.

## **N° 2019-41: ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

### 1.2 Commande publique – marché public

Des devis ont été demandés pour l'achat d'un tracteur neuf pour les services techniques (en remplacement du tracteur Massey-Ferguson).

Deux propositions ont été faites :

- John Deere : tracteur 5090 M – 90 ch
- DMS 37 (Massey Ferguson) MF 5710 – 100 ch

L'entreprise VALTRA a été consultée mais aucune proposition chiffrée n'a été transmise par l'entreprise.

Une étude détaillée des devis a été réalisée par M. Taupin (document ci-joint),

Vu le code des marchés publics,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le comparatif des devis,

Considérant la nécessité de remplacer le tracteur Massey-Ferguson,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (8 Voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention – M. TAUPIN),

- **Décide** d'accepter la proposition de l'entreprise DMS pour l'achat d'un tracteur Massey-Ferguson 5710 DYNA 4 GS (avec relevage avant) pour un montant de 60 240,00 € T.T.C.

### **N° 2019-42: DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 3**

#### 7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Le maire indique qu'une décision modificative au budget est nécessaire pour les points suivants :

- Ouverture de crédit pour l'achat d'un tracteur
- Ouverture de crédit pour des opérations d'ordre budgétaires (changement d'imputation de compte (pour des subventions reçues en 2018)
- Virement de crédit pour l'achat d'un bureau pour le secrétariat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019 voté le mardi 5 avril 2019,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section de d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les ouvertures de crédit comme suit :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opération n°120 – 2188	+ 60 500,00 €	
Opération n° 120 - 1641 – emprunt		+ 60 500,00 €

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chapitre 13 - compte 1311	+ 500,18	
Chapitre 13 - compte 1321		+ 500,18 €
Chapitre 13 - compte 1332	+ 546,60 €	
Chapitre 13 - compte 1342		+ 546,60 €

- **Accepte** le virement de crédit comme suit :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opération n° 120 – matériel - 2184	+ 300 €	-
Opération n° 123 – pluriannuel voirie - 2151	- 300 €	-

### **N° 2019-43: EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR**

#### 7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Afin de financer l'achat du tracteur, le maire propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant total de 60 500 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant de l'emprunt	60 500 €
Frais de dossier	75 €
Durée de la période	Trimestrielle
Durée d'amortissement	10 ans
Index	Taux fixe
Taux d'intérêt	0,43 %
Profil d'amortissement	Amortissement progressif
Condition de remboursement anticipé volontaire	Avec indemnité
Coût de l'emprunt (intérêts)	1 342, 38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer l'offre de prêt proposée par la Caisse d'épargne comme indiqué ci-dessus.
- **Autorise** le maire à signer les documents nécessaires pour la réalisation de cette offre de prêt.

### **N° 2019-44: DISSIMULATION DES RÉSEAUX – RUE RABELAIS**

#### 1.1 Commande publique – marché public

Le maire propose d'engager l'opération d'effacement des réseaux de la Rue Rabelais chiffré par le SIEIL (opération budgétée sur 2020).

Il avait été envisagé que ces travaux soient réalisés en même temps que le remplacement du réseau d'eau potable (travaux effectués par la CCLST). Cette solution a été abandonnée (la coordination des travaux par le SIEIL n'est pas possible).

Le coût des travaux est le suivant :

<b>Travaux</b>	<b>Coût total des travaux</b>	<b>Travaux pris en charge par ORANGE</b>	<b>Quote-part pris en charge par le SIEIL</b>	<b>Coût pour la commune</b>
Dissimulation du réseau électrique	72 754,39 €		60 628,66 €	12 125,73 €
Dissimulation du réseau de télécommunication	29 179,00 €	5 593,56 €	2 872,77 € - fond de concours	23 585,44 €
Dissimulation du réseau éclairage public	22 632,10 €		15 088,07 €	7 544,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 565,49 €</b>	<b>5 593,56 €</b>	<b>78 589,49 €</b>	<b>43 255,21 €</b>  + 2 872,77 € (subvention pour le réseau éclairage public)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le projet de dissimulation des réseaux de la rue Rabelais présenté par le SIEIL,
- **S'engage** à inscrire au budget primitif 2020 le financement nécessaire à la réalisation du projet soit 43 255,21 €,
- **Autorise** le maire à signer les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

## **N° 2019-45: DEMANDE D'EXONÉRATION DES TAXES – CRÉATION D'UN GITE**

### 7.10 Finances locales - divers

Mme LECOCQ, propriétaire du gîte « Les Pompadour » au lieu-dit La Petite Croix, demande une exonération des taxes foncières et d'habitation pour son gîte, nouvellement ouvert depuis fin juin 2019.

Le maire précise que le conseil municipal n'a jamais voté d'exonération de taxes dans le cadre des créations de gîte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **N'accepte pas** la demande d'exonération de taxes présentée par Mme LECOCQ.

## **ACHAT DE LA PARCELLE C n° 351 ( en partie)**

### 3.1 Domaine et patrimoine – acquisitions

#### Ce point est retiré

Dans le cadre du projet de création d'un parking situé derrière l'école, une nouvelle proposition d'achat d'une partie de la parcelle C n° 351 appartenant à Mme Champigny a été faite avant de lancer l'enquête publique liée à la procédure d'expropriation.

Aucun accord amiable n'a été trouvé avec Mme Champigny.

Il sera donc demandé à la Préfecture de lancer l'enquête publique.

### **Questions diverses**

#### **Avis Enquête publique projet éolien**

Une nouvelle enquête publique est organisée par la Préfecture concernant le projet éolien déposé par la société FERME EOLIENNE DU BOIS BODIN. L'enquête publique se déroulera du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2019. Le commissaire enquêteur, M. Michel Audemont, sera présent à la mairie le lundi 30 septembre de 9 h 30 à 12 h 30 et le vendredi 25 octobre 2019 de 13 h 30 à 16 h 30.

Dans le cadre de cette enquête publique, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour du conseil municipal du mois d'octobre.

### **Rapport de vérification des poteaux incendie**

L'entreprise Veolia a réalisé la vérification des poteaux incendie au titre de l'année 2019.

Un poteau est indisponible :

- La Croix Guimas - le poteau doit être remplacé : montant des travaux : 2 340, 00 € T.T.C.

Veolia propose de réaliser le remplacement du poteau à La Croix-Guimas en 2019 et de facturer en 2020 (non prévu au BP).

M. Vandennecke précise que le poteau incendie de La Voltière est ancien mais il est en état de fonctionnement. Son débit n'est pas réglementaire (inférieur à 30 m<sup>3</sup>/h) mais cela n'empêche pas son utilisation. Il est proposé d'attendre un dysfonctionnement du poteau pour le remplacer.

Par ailleurs, le poteau incendie de la déchèterie est inaccessible (il est situé à l'intérieur de la déchèterie). Une solution doit être trouvée pour permettre au SDIS d'accéder à ce poteau. Il est proposé de mettre une serrure spécifique (carré pompier), à l'entrée de la déchèterie. Cette solution doit être étudiée avec la CCLST. Le socle béton du poteau doit être refait (ces travaux seront réalisés par Hervé Cathelin, agent technique), et le coffre doit être remplacé.

Un programme de remplacement des poteaux incendie de la marque PAM et CHAPPEE sera budgété chaque année afin de permettre le renouvellement de ces poteaux qui sont anciens. La commune possède au total 8 poteaux incendie de la marque PAM et CHAPPEE (dont celui de La Croix-Guimas). Un programme de remplacement sur 4 ans peut être envisagé (remplacement chaque année de 2 poteaux incendie)

### **Commission de sécurité (réception des travaux) – Hôtel – restaurant**

Suite aux travaux réalisés à l'hôtel-restaurant (inversement du sens de la porte côté cuisine, remplacement de la porte d'accès à la cuisine, déplacement du système de sécurité incendie au RDC), la commission de sécurité a réceptionné les travaux le mardi 24 septembre 2019. Un avis favorable a été émis par la commission.

### **Commission cimetièrre**

Les travaux de relevage des tombes sont terminés. Le maire indique que le suivi des travaux a été très compliqué avec l'entreprise.

Par ailleurs, lors des travaux, l'ent. DHUMAUX a abîmé un pilier du deuxième portail du cimetière. Une déclaration à l'assurance et un constat ont été réalisés par l'ent. DHUMAUX et la commune.

Un devis de réparation est en cours par l'ent. MESTIVIER (maçonnerie) afin de chiffrer le dommage. Ce devis sera transmis à l'assurance.

### **Syndicat scolaire**

L'enseignant nommé pour la classe de GS-CP à La Chapelle-Blanche est en congé maladie suite à un accident de travail. Depuis la rentrée, Mme Véronique Dupré, enseignante remplaçante, occupe le poste.

La direction est assurée par Katia Seigneurin.

### **Affaire TREFOUS – menuiseries école**

Il était convenu avec l'avocat, Me Baylac, M. TREFOUS (entreprise qui a réalisée les travaux) et M. TEMPS (architecte) que l'entreprise TREFOUS fournisse un devis de réparation des menuiseries extérieures de l'école.

L'entreprise TREFOUS et M. TEMPS devaient prendre en charge une partie des réparations. Cependant, après plusieurs relances de l'avocat, l'entreprise n'a pas fourni de devis.

Me Baylac, indique qu'en cas de non-réponse de l'entreprise soit la commune doit réaliser les travaux à ses frais ou soit elle engage une procédure d'expertise judiciaire.

### **Travaux d'accessibilité des vestiaires**

Les travaux d'accessibilité des vestiaires ont démarré début septembre. La durée du chantier est de 5 semaines.

### **Aménagement du centre-bourg**

La commune avait adressé un courrier à M. Michaud concernant son risque d'inondation. Une réponse technique avait été apportée par Eiffage indiquant que les grilles avaloirs posées sont suffisantes. M. Michaud souhaite à nouveau rencontrer l'entreprise Eiffage à ce sujet.

### **Isolation du logement de l'école**

Une étude pour l'isolation par l'extérieur du logement de l'école est en cours. Un devis (à titre d'information) a été demandé à l'ent. AU BOIS COUVERT – 13 305,66 € T.T.C. Ces travaux peuvent être subventionnés par la Région dans le cadre du Plan isolation.

Une étude est en cours avec l'ALEC 37 (Mme Lucie De Rostolan).

Pour compléter l'étude, des devis complémentaires vont être demandés :

- Réhabilitation de la ventilation du logement
- Remplacement des menuiseries

### **Dégradations répétées sur le terrain d'aéromodélisme**

M. Percheron, président du Club d'aéromodélisme, a fait part à la commune de dégradations répétées sur le terrain d'aéromodélisme (depuis le mois de juin).

Le 11 septembre : il a été constaté en présence de la gendarmerie que l'abri en bois a été brûlé, une partie de la haie a été incendiée, des chaises ont été brûlées et cassées, et divers déchets ont été retrouvés sur place.

### **Dissimulation du réseau électrique – Les Bois – La Houssaie – L'Aventure**

Suite à la réunion de pré-piquetage, M. Tourneret (conducteur de travaux pour le SIEIL) a précisé que des coffrets d'une hauteur de 50 cm seraient posés sur l'accotement (6 coffrets seront posés à distance de 75 cm de la rive).

Ces coffrets devront être signalés pour éviter toute détérioration (par les engins de fauchage, véhicules, engins agricoles ...). La signalisation peut se faire par un marquage au sol ou par des panneaux.

### **Dissimulation des réseaux – Rue Croix de Paradis –**

Une réunion de pré-piquetage sera réalisée à la mi-octobre. Un constat par huissier sera effectué avant le lancement des travaux.

### **Chemin de Saint-Martin et amélioration de la fontaine Saint-Martin**

Suite à l'arrêté interdisant la circulation sur le chemin de Louis XI, Mme de Seine propose de faire des actions afin de démontrer l'intérêt historique et culturel de ce chemin.

Des randonnées (ou pique-nique) pourraient être organisées sur ce chemin, ainsi que sur le chemin de Saint-Martin et l'ancienne voie ferrée.

Un Doodle sera envoyé aux élus afin de fixer une date pour faire un repérage des chemins (un samedi matin).

M. Adam indique qu'un véhicule est abandonné sur le chemin rural situé entre La Loubite et Raimbault.

### **Conseil municipal Junior**

Mme Beauvais indique que la prochaine rencontre du CMJ aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 10 h.

Concernant les projets en cours :

- Le projet d'organisation d'une formation PSC1 est abandonné.
- Une après-midi jeux en famille sera organisée en novembre ou décembre

Mme de Saint-Seine demande si des retours d'expérience ont été faits concernant le fonctionnement des CMJ. Mme Beauvais précise qu'elle n'a pas connaissance de rapport à ce sujet.

Le CMJ a permis aux jeunes d'acquérir des compétences dans le domaine de la conduite de projets, de la communication, et de la vie associative.

Il est proposé qu'un diaporama de rétrospective sur le CMJ soit réalisé. Ce diaporama pourrait être diffusé lors de l'après-midi jeux en famille.

### **Repas des aînés – 11 novembre**

Le repas des aînés sera réalisé par le restaurant Le Bellevue.

L'animation sera faite par Phil et Laure.

### **Travaux sur le fossé collecteur de La Lagune**

M. Taupin rappelle que des travaux doivent être réalisés sur le fossé collecteur de la lagune. Celui-ci présente une forte érosion compte-tenu du débit d'eau passant dans le fossé.

Liza Zaganelli, technicienne de rivière à la CCLST, avait proposé de réaliser un enrochement du fossé ainsi que des plantations (pour retenir les berges).

M. Delcroix, conseiller collectivité à La Chambre d'agriculture, préconise aussi l'enrochement du fossé.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, des devis seront demandés pour chiffrer ces travaux.

### ***Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :***

- ***le mardi 29 octobre 2019 à 20h30***
- le mardi 26 novembre 2019 à 20 h30***

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 24 septembre 2019**

	<b>Délibérations</b>
<b>2019-40</b>	Clôture du local technique
<b>2019-41</b>	Achat d'un tracteur pour les services techniques
<b>2019-42</b>	Décision modificative au budget n° 3
<b>2019-43</b>	Emprunt pour l'achat d'un tracteur
<b>2019-44</b>	Dissimulation des réseaux – Rue Rabelais
<b>2019-45</b>	Demande d'exonération des taxes – création d'un gîte
	Achat de la parcelle c n° 351 (en partie) – <i>point retiré</i>

## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2019

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	Excusée
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	Excusée
Roulet Lionel	Excusé
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	Excusé
Verna Patrick	